



Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Dans la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement, je tiens à vous faire part de quelques informations, même si les consignes de l'Etat ne cessent de se contredire. Ce que nous pouvons affirmer aujourd'hui :

- ◆ Les secrétariats de mairie et le bureau de poste seront à nouveau accessibles au public à compter du 12 mai 2020, sous condition de respecter les mesures de distanciation et d'appliquer les gestes barrières.
- ◆ Après les élections municipales du 15 mars dernier, le nouveau conseil municipal n'a pu être installé. Nous sommes en attente du décret nous permettant sa mise en place.
- ◆ Concernant les écoles, la reprise est repoussée au 14 mai 2020. Les Maires et enseignants du R.P.I., sont encore, à ce jour, dans l'attente de directives précises du gouvernement. La décision de réouverture se fera sous réserve de la mise en sécurité des enfants.
- ◆ L'application « panneau pocket » (panneau d'informations instantanées sur Smartphone) offerte par la Commune restera un outil de communication même après la crise – pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez la télécharger gratuitement.
- ◆ Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), nous sommes en contact avec les personnes âgées et vulnérables.
- ◆ Même si la Commune n'est pas dans l'obligation , la municipalité a commandé à la Région Bourgogne-Franche-Comté des masques en tissu « grand public » pour la population. Dans l'attente de la livraison, les modalités de distribution vous seront communiquées ultérieurement.

Malgré le déconfinement annoncé, je vous demanderai de continuer à rester vigilants et respecter et faire respecter les gestes barrières . Prenez-soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Daniel CHETTA

Merci

Initiative à saluer :

Mme Françoise Gruffat, de la Croix aux Chevaux, confectionne des masques en tissu et les distribue gratuitement aux habitants.

Merci à elle pour cette belle initiative que nous tenons à saluer. Avec toute la gratitude des habitants...

Stop aux Incivilités ! Incivilités ou ...

De l'huile de vidange a été déversée dans un caniveau récoltant les eaux pluviales, se déversant ainsi dans les puits perdus. Les services municipaux ont procédé rapidement au nettoyage. A savoir, les eaux récupérées ainsi dans les puits perdus vont directement dans la nappe phréatique.

Espérons qu'il n'y aura pas de problème plus grave pour l'environnement.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Commémoration armistice 8 mai 1945

8 Mai 1945 : fin de la guerre en Europe

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl - chef d'état-major de la Wehrmacht - signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

La situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies commémoratives dans les conditions habituelles.

Le Maire et les Adjointes déposeront donc une coupe fleurie au pied des Monuments aux Morts des Communes, en respectant les mesures de distanciation.

Vendredi 8 Mai 2020

à 11 heures 15 au Monument aux Morts de Pluvault

à 11 heures 30 au Monument aux Morts de Longeault

Afin de se souvenir du sacrifice des morts et des blessés, civils ou militaires de cette deuxième Guerre Mondiale, la population ne pouvant être conviée, le Maire, le Maire délégué, et le Conseil Municipal invitent la population de Longeault-Pluvault à s'associer à la commémoration en pavoisant ses balcons, fenêtres...



Déchetteries

L'ouverture partielle des déchetteries a été effectuée malgré le confinement et les conditions difficiles que nous connaissons. Les entreprises des différentes filières des déchets n'étant pas encore toutes opérationnelles, l'ouverture totale des déchetteries ne pourra se faire que progressivement.

Aussi, à compter du 4 mai 2020, vous pourrez déposer, en plus des déchets verts et cartons, les gravats. Toujours sur prise de rendez-vous le matin, de 8h00 à 12h00, du lundi au vendredi.

Déchetteries de Genlis et Longecourt-en-Plaine : ☎ 06.23.53.02.29

Heures et jours d'ouverture des déchetteries : de 14h00 à 18h00

Genlis : mardi, jeudi et vendredi / Longecourt-en-Plaine : lundi, mercredi et vendredi

Déchetteries d'Arc-sur-Tille et Izier : ☎ 06.23.53.30.81

Heures et jours d'ouverture des déchetteries : de 14h00 à 18h00

Arc-sur-Tille : lundi et mercredi / Izier : mardi et jeudi

Pensez à vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries

Recensement du Service National :



Les jeunes filles et jeunes garçons, nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2004, doivent obligatoirement se faire recenser en se présentant en Mairie, dès leur 16 ans révolus, aux heures d'ouverture des secrétariats, **munis de leur carte d'identité et du livret de famille.**



Mouchoirs en papier, masques papier, gants ... doivent être jetés avec les ordures ménagères dans un sac bien fermé et non pas dans la rue.

Si le minimum de savoir-vivre ne suffit pas, sachez que l'abandon de détritiques sur la voie publique est puni de 68 euros d'amende minimum. A bon entendeur ...